

Année scolaire
2008 - 09

Parrainage enfant

retournez ce feuillet à



Astou - Une fleur dans le désert

chez Mr et Mme BA , Les Vélières - Vallansanges
23 130 Puy Malsignat

Association loi 1901 N° enregistrement 12026406 en date du 25/11/2002 - N° SIREN 447 473 836

Coordonnées du parrain

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____

E-mail : _____@_____ Date : _____ Signature : _____

OUI, je désire participer au financement de la scolarisation d'un enfant sénégalais

Je paie par espèces - chèque - virement : _____ € (entourer votre choix)

à l'ordre de « ASTOU-Une fleur dans le désert »

Un parrainage de 300 € permet de donner un coup de pouce à la famille d'1 enfant sénégalais vivant au Sénégal, afin d'améliorer ses conditions de vie au sein de sa famille et d'apprentissage dans son pays pendant un an (scolarisation à l'école du quartier, aide alimentaire de la famille).

Il est possible à plusieurs parrains de se regrouper pour parrainer un enfant. Le parrainage ne peut débuter que lorsque l'engagement global de 300 € est pris. Un des parrains est nommé responsable du parrainage et doit verser une cotisation de 50 € à l'association pour adhésion.

La procédure idéale est de télécharger le RIB de notre association et de demander à votre banque de virer chaque mois 25 euros sur notre compte. Dans ce cas, envoyez seulement votre cotisation de 50 €.

Nous contacter

Astou - Une fleur dans le désert

www.astou.org

asso.astou@netcourrier.com

En France : Tessa Bâ

06 26 06 07 21

Le parrainage est assimilé à un don et donnera lieu à un reçu pour « don œuvres » pour valoir ce que de droit auprès de l'administration fiscale (2/3 de votre don est déductible de votre impôt).

Ce parrainage ne donne aucun droit sur l'enfant. L'association se réserve le droit de transférer le parrainage sur un autre enfant si les circonstances l'exigent.